



MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

21 octobre 2025 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 14 octobre 2025

Le Maire
Gilbert PARRENNE

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Adoption du procès-verbal des réunions précédentes (26 août et 23 septembre 2025)
 3. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 23 septembre 2025 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
 4. Modification constitution de la commission de contrôle des listes électorales
 5. Rectification des tarifs repas adultes
 6. Approbation de la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération
- Informations et questions diverses

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.